

Tableau de correspondance N4DS

Indemnités versées en fin de contrat de travail S40.G28.15	RUBRIQUES
003 - indemnité spécifique de rupture conventionnelle	842 ou 921
004 - indemnité versée à l'occasion de la cessation forcée des fonctions des mandataires sociaux	-
101 - indemnité légale de mise à la retraite par l'employeur	857
102 - indemnité conventionnelle de mise à la retraite par l'employeur	857 Différence entre l'indemnité légale et conventionnelle
103 - indemnité légale de départ à la retraite du salarié	856
104 - indemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié	856
201 - indemnité légale de licenciement	854
202 - indemnité légale supplémentaire de licenciement	854
203 - indemnité légale spéciale de licenciement	854
204 - indemnité légale spécifique de licenciement	854
205 - indemnité légale de fin de CDD	Famille INDEMNITE Valeur INDEMN_FIN_CDD
206 - indemnité légale de fin de mission	836
208 - indemnité légale due aux journalistes	837
209 - indemnité légale de clientèle	839
210 - indemnité légale due au personnel naviguant de l'aviation civile	838
211 - indemnité légale versée à l'apprenti	6844
212 - dommages et intérêts dus à un CDD ou à une rupture de période d'essai (délai de prévenance)	847
213 - indemnité due en raison d'un sinistre	843
214 - indemnité suite à clause de non concurrence	891
215 - indemnité compensatrice de congés payés	Famille INDEMNITE Valeur INDEMN_COMPENSATRICE_CP
216 - indemnité conventionnelle (supplémentaire aux indemnités légales)	Différence entre l'indemnité légale et conventionnelle

Indemnités versées en fin de contrat de travail S40.G28.15	RUBRIQUES
217 - indemnité transactionnelle (supplémentaire aux indemnités conventionnelles)	Différence entre l'indemnité versée et la plus intéressante entre l'indemnité légale et conventionnelle
218 - indemnité compensatrice de préavis payé non effectué	853
221 - indemnité compensatrice des droits acquis dans le cadre d'un compte épargne temps	890
222 - indemnité compensatrice de fin de contrat pour inaptitude suite AT ou Maladie Professionnelle	853
230 – Indemnité forfaitaire de conciliation prud'homale	-